

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 7

Artikel: Le Bottin Genevois et Bottin Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

traste entre l'âpre énergie des notes qu'il obtient près du chevet et la douceur caressante de celles qui sont produites sur la touche, exprimant tantôt la passion la plus ardente, tantôt la mélancolie la plus langoureuse !

Voilà de la vraie musique, de la musique qui parle à l'âme, qui éveille en vous un délicieux enthousiasme, et dont on ne se lasse jamais. Aussi Lausanne se souviendra-t-il longtemps et avec bonheur du passage de M. Joachim.

Ne terminons pas sans rendre un juste hommage à M. le professeur Gayrhos, qui a brillamment secondé le grand artiste, ainsi qu'à l'Orchestre et à son chef distingué.

Un profane.

Causerie.

Il est une substance qui tend de plus en plus à solliciter l'attention des historiens et qui finira par donner légitimement son nom à notre siècle, si l'on ne met des bornes à son envahissement progressif.

Cette substance est le coton.

Mon Dieu ! je ne dis pas que le coton ne soit pas une bonne chose, principalement dans les étoffes *tout laine* des grands magasins de confection ; mais à côté de ses emplois utiles et pratiques, à combien d'usage abusifs n'est-il pas employé !

Voyez les corsets, par exemple ! Est-il rien de plus trompeur, je vous le demande, que les contours agréables que ces objets de toilette donnent aux dames quand elles sont habillées ? Et qu'y a-t-il là-dessous ? Du coton !

J'en pourrais dire autant des maillots des danseuses et des écuyères de cirque, à cela près que les maillots ne trompent plus personne. Mais ce n'est ni contre le coton des maillots, ni contre celui des corsets que je veux fulminer ici ; ce n'est même pas contre le bonnet de coton, ni contre le fulmi-coton, cet émule de la dynamite.

C'est tout simplement contre le coton qu'on met dans les oreilles. Sur cent personnes que vous rencontrez, il y en a quatre-vingt-dix qui ont les oreilles bourrées de coton ; les autres en ont à la fois dans les oreilles et dans les dents creuses !

Rage de dents, mal d'oreilles, indisposition quelconque, simple mesure de précaution, tout prétexte est bon à ces gens-là pour se calfater de coton, comme on calfate un vieux ponton d'étoupes.

Je connais même un homme, qui, reculant les bornes du coton permis, s'en était fourré l'autre jour jusque dans le nez, sous prétexte de rhume de cerveau.

Du coton dans le nez, pour un rhume ! Mais c'est le comble de l'illogisme ! Si vous avez un rhume de cerveau, c'est que votre nez est obstrué, n'est-ce pas ? Il le sera bien plus encore si vous le bourrez de coton, c'est élémentaire !

On m'a raconté l'histoire de ce voyageur qui se trouva pris, en chemin de fer, d'une rage de dents subite. Vite, il cherche dans sa poche sa fiole d'élixir. La fiole y était bien, mais pas de coton ! Comment faire ! Heureusement, en face de lui se trouvait une vieille dame qui, obligeamment, retira le tampon de ses oreilles pour le *prêter* au voyageur embarrassé. J'aime à croire qu'il le lui a rendu plus tard !

Réagissons, ô mes lecteurs ! contre ces manies ridicules, contre ce procédé de bouchage hermétique qu'il faut laisser aux flacons. Le mal de dents n'est pas une excuse.

Guérissez, morbleu ! arrachez même, si vous voulez ; mais ne *cotonnez pas* !

(Un abonné.)

Vevey, 14 février 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez à une de vos abonnées de vous parler café, puisque votre journal autorise les recettes. Voici la mienne, expérimentée pendant 22 ans de ménage :

- 1° Acheter toujours du très bon café et se méfier des cafés à bas prix.
- 2° Torréfier soi-même son café, ni trop vite, ni trop lentement, en agitant sans cesse, et en prenant bien garde de ne pas laisser le *grilloir* immobile, même pendant une demi-minute.
- 3° Le retirer du feu lorsqu'il est d'un beau brun mat, terne, et ne pas attendre qu'il devienne noir. Il conservera ainsi tout son arôme.
- 4° Ne point mettre tout de suite le café bouillant dans une boîte en fer-blanc, car s'il est un peu trop grillé, le mal ne fait que s'accroître.
- 5° Ne moudre son café qu'au fur et à mesure des besoins ; ne point trop charger, car il devient amer ; ne point charger trop peu, car il passe à l'état d'eau de chataigne, comme on dit vulgairement.
- 6° Employer de préférence l'essence, soit sucre brûlé, à dose très légère. La chicorée le trouble.
- 7° Le faire à eau bouillante, et le boire, si possible, sans le laisser trop stationner dans la cafetière.

En procédant ainsi, j'ai, depuis 22 ans, du café qui a toujours été apprécié de tous ceux qui en ont pris chez moi.

A. F. R.

Le Bottin Genevois et Bottin Suisse.

Nous avons rendu compte, tout récemment, de l'*Annuaire du Commerce suisse*, de MM. Chapaley et Mottier. Aujourd'hui, nous venons, avec le même plaisir, appeler l'attention de nos lecteurs sur la nouvelle édition du *Bottin genevois et Bottin suisse* pour 1883, publié par M. Jules Carey, éditeur et propriétaire, à Genève. Cet ouvrage, qui en est à sa 9^{me} année d'existence, nous donne les renseignements les plus complets sur le canton de Genève. Les adresses y sont classées non-seulement dans l'ordre alphabétique, dans l'ordre professionnel, mais encore dans l'ordre local, rues et numéros, de la ville et de la banlieue, avantage signalé sur les autres publications de ce genre. — Le Bottin de M. Carey, d'une utilité incontestable et journalière dans le canton de Genève, ne l'est pas moins dans toute la Suisse romande, vu les rapports constants de celle-ci avec l'industrie et le commerce genevois. Nous y trouvons, en outre, les renseignements les plus essentiels sur les principales localités de la Suisse, Bâle, Berne, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Lucerne, Lausanne, St-Gall, Sion, Soleure, Zurich, Winterthour, etc., ainsi que ceux relatifs aux au-

torités et administrations publiques. Ces divers éléments recommandent suffisamment cette intéressante publication, qui a, de plus, le mérite de se vendre à un prix très avantageux.

Un de nos abonnés nous communique, à titre de curiosité, cet *Avis* de la Municipalité d'Echallens, concernant la boucherie, et qui remonte à une époque assez éloignée.

AVIS.

La Municipalité, ayant considéré que les obligations des bouchers ne sont pas connues de tout le Public, a trouvé à propos d'extraire du Règlement des Boucheries, les articles ci-après, pour en remettre un bulletin imprimé à chaque ménage, afin qu'il connaisse la manière dont il a droit d'être servi, et conséquemment porter plainte si le boucher enfreint son Règlement.

« Ils ne peuvent dans aucun tems, donner aucune charge avec la viande, de quelque espèce de bétail que ce soit :

« Par charge de la viande, l'on entend la tête; le cœur; le foyë; fressure; rate et pieds de quelque espèce de bétail que ce soit: les bouchers devant débiter ou faire débiter ces objets séparément; de même que les tripes; le tout à un prix raisonnable. »

En cas de contravention de la part des bouchers et sur la plainte qui serait portée par l'acheteur, à l'Inspecteur de Police des Boucheries, le boucher en défaut sera puni à connaissance de la Municipalité.

Tempête et sa tchivra.

Vaitsé z'ein iena qu'a éta saillâte dâo tieçon à malice dè l'ami H.

Tempête étai on bin dzeinti coo, rein metcheint; mâ quand l'avâi bu 'na gotta, l'étai cottu qu'on diablo, et quand l'avâi oquiè dein la tita, ne l'avâi pas dein son pantet dè veste. Onna né que l'étai restâ pè lo cabaret, l'étai tot proutso dè la miné quand l'est que l'allâ sè reduirè. Ora, ne sé pas quinna lubiè lâi passâ pè la boula ein remonteint lè z'égras po allâ drumi, mâ tantiâ que quand fut dein lo pâilo, ye reveillè sa fenna po la fèrè relèvâ po dansi 'na sautiche avoué li.

— Oh na fâi na ! que ne vu pas mè relèvâ, vilhio fou, se lâi repond sa fenna, tota eingrindjâ; soulon que t'i, va, est-te lè z'hâorès dè sè reduirè, et dè vol-liâi onco fèrè dâi folérâ perquie ?

— Ah ! te ne vâo pas veni dansi avoué mè ! Etiuta, vao-tou veni, oi âe na ?... Se te ne vins pas, vé queri la tchivra !

— Laisse-mè tranquilla, tè dio, fâ cein que te voudri.

— Ah ! l'est dinsè ! eh bin, hardi !

Et mon Tempête tracé dein l'éboiton, détatsè la cabra et l'aminé decoutè lo lhi, la preind pè lè piautès dè dévânt et sè met à cabriolâ avoué pè lo pâilo ein déguelieint la trambia, lè chaulès, mémameint cliaque iô la fenna avâi posâ sè nippès, dè manière que son gredon, son cotillon, sa taille, son fichu, sa bérèta, sè tsaussons et sè dzerrotirès, tot sè trovâ éparpelhi decé, delé; et lo pe bio dè l'affèrè, c'est qu'à foorce dzevattâ et einradzi, ion dâi lans dâo

pliantsi qu'étâi tot cirenâ et à mâiti pourri, a cédâ, et vouaïque mon Tempête avoué sa tsermalâire à quatro piautès et à berbitsche, que s'einfatant dein lo perte et que décheindant à l'hotò dâo pianpi asse râi què lo télégraphe, Tempête avoué on canon dè patalon qu'avâi onna grante L dè coté, et la pè dè la tsamba tota rebibolâie et tot einsagnolâie, po cein que l'avâi ribliâ contrè on tralet qu'avâi on cliou, tandi que la cabra arrevè *piâf!* avoué lè duè piautès derrâi drâi dein la breinta dâo vesin d'avau, qu'étâi pleinna d'idhie, que cein a fé on écllierbotâie que Tempête ein a éta tot depourent. Ora vo pâodè peinsâ quin grabudzo cein a fé perquie: Tempête teimpeittavè, la cabra bëllottavè et la fenna sicliavè per lè d'amont, kâ le sè crâyâi que l'étâi la fin dâo mondo, et tota la maison fe binstout su pi, ka furant ti reveilli pè clia chetta, et l'est dinsè que lo sabat botsâ. Tempête remenâ la tchivra à son lin, s'einvortolliâ la tsamba dè pattès et l'ein fut quitto ein faseint remette on lan âo pliantsi que ma fâi la z'u quie 'na danse que lâi a cotâ prâo tchai quand bin n'iaivâ min dè musiqua à pâyi et à nuri.

Histoire d'un foulard et d'un cache-nez.

VI.

Georgette, pauvre et malheureuse, avait été obligée, au milieu de ce monde où les positions et les travaux les plus modestes sont disputés aux femmes, d'accepter un labeur manuel qui les faisait vivre, elle et sa mère.

Ne pouvait-il engager Mme Armistoff à employer les talents de la jeune fille et à demander, pour cela, son adresse à Mme Herbelin elle-même ?

Cette pensée, une fois née dans l'esprit du jeune homme, rien n'était plus facile que de l'exécuter. Deux jours après, il avait l'adresse qu'il désirait connaître; mais Mme Armistoff, excellente femme et mère dévouée, ne pouvait être qu'une aide déplorable pour prêter son concours en semblable circonstance, et à aucun prix Léopold n'eût osé lui avouer le motif qui l'intéressait si fort à une chose qui devait lui paraître, à elle, tout à fait insignifiante.

Comme une jeune fille, il avait la pudeur de l'amour qui remplissait déjà tout son cœur. Quand on demanda à Newton comment il était parvenu à la découverte des grandes lois de la nature, avec laquelle il a immortalisé son nom, il répondit :

— J'y songeais sans cesse.

On pourrait presque dire que, dans toute chose, qu'elle s'attache aux grands intérêts généraux ou à ce qui semble devoir s'appeler les mesquineries de la vie, c'est cette persistance de la pensée qui peut s'appeler le génie.

Et Léopold ne pouvait penser à autre chose qu'à trouver le moyen de se présenter sans inconvenance chez la mère de Georgette. Tout à coup il courut vers sa commode, en ouvrit un tiroir et en sortit un objet soigneusement enveloppé dans un papier. Il en retira un foulard bleu, légèrement fané, qu'il étendit sur une table en l'examinant avec soin.

Enfin, il trouva ce qu'il cherchait.

Le foulard avait, dans l'un des coins, une déchirure à peine visible pour un œil indifférent, mais qu'il connaissait bien, lui, comme on connaît les moindres particularités du caractère d'un ami à qui l'on a donné tout son cœur.

Il venait de découvrir le moyen de se présenter chez Mme Armingaud. Quelques heures plus tard, le cœur palpitant d'émotion, il frappait à la porte qui le séparait de Georgette.